

## Réunion du conseil Municipal du jeudi 23 juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt trois juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Dominique Leblond, Maire.

Conseillers présents : M. Leblond, M. Ségard, Mme Vérité, M. de Rougé, Mme Lamarque, M. Bezaud, M. Fleury, M. Gehan, Mme Patuel, M. Maïa, M. Lorenc, Mme Oury, Mme Leclerc

Conseillers absents : Mme Hugot (pouvoir à M. Leblond), Mme Turlin (pouvoir à Mme Oury)  
Secrétaire de séance : M. Fleury

M. Leblond informe le Conseil municipal du décès de Mme Denise Hénault qui a été adjointe au maire de 1977 à 1989. Le Conseil municipal est invité à faire une minute de silence en sa mémoire.

Le compte-rendu du conseil du 15 avril 2016 est adopté.

### 1/ Service de l'eau et de l'assainissement – rapport 2015 du délégataire :

Mme Neveu, responsable de l'Agence Veolia de Chartres, va quitter ses fonctions à la fin du mois de juin. Elle présente M. Carton le nouveau responsable de service et M. Borde qui prend les fonctions de responsable de l'unité Eure-et-Loir.

Mme Neveu expose au conseil la synthèse du rapport d'activités 2015 du service de l'eau et de l'assainissement.

Service de l'eau potable	
Nombre d'abonnés	714
Nombre de compteurs	743
Volume mis en distribution	80 769 m <sup>3</sup>
Volume vendu	67 088 m <sup>3</sup> (baisse de 1.5% par rapport à 2014)
Pertes sur le réseau	11 880 m <sup>3</sup>
Consommation moyenne	108 l/hab/j
Rendement du réseau	85.3 %
Longueur des canalisations	15 km
Nombre de branchements en plomb à supprimer	36
Tarif de l'eau	3 €/m <sup>3</sup> (base facture 120 m <sup>3</sup> )

Service de l'assainissement	
Nombre d'abonnés	620
Assiette de la redevance	55 738 m <sup>3</sup>
Taux de conformité des rejets de la station d'épuration	100 %
Longueur du réseau	9 km (dont 1.7 km de réseau unitaire)
Tarif de l'assainissement	2.66 €/m <sup>3</sup> (base facture 120 m <sup>3</sup> )

Une inspection télévisée d'une partie de réseau a été réalisée en 2015 (rue de la Croix-Madeleine, rue St-Martin, rue de Verdun). Une nouvelle partie de réseau sera inspectée en 2016. Les boues de la station d'épuration seront extraites en 2016.

## 2/ Etude de faisabilité d'un parc éolien :

La société Wind Vision est venue le 24 mai dernier présenter au conseil municipal le projet d'un parc éolien sur la commune.

La phase développement est prévue sur 2 à 4 ans (recherche des sites favorables, études de faisabilité, concertation avec toutes les parties concernées, obtention du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter).

La durée prévisionnelle de construction est de 2 ans (obtention des autres autorisations nécessaires, préparation des travaux de construction, assemblage des éoliennes, raccordement et aménagements paysagers). La durée d'exploitation du parc éolien est de 20 à 40 ans.

L'implantation des éoliennes doit tenir compte de multiples contraintes techniques : périmètre d'au moins 500 m autour des habitations, périmètre de 1500 m autour des monuments historiques, distance d'au moins 150 m par rapport aux routes, aux faisceaux hertziens et aux lignes à haute tension. Le projet est également soumis à des contraintes paysagères (vues sur la cathédrale de Chartres...) et aéronautiques.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer pour autoriser la société Wind Vision à lancer les études de faisabilité d'un parc éolien sur le territoire de la commune. Ces études sont sans engagement pour la commune. La durée prévisionnelle des études est de 12 mois. La société Wind Vision va au préalable prendre contact avec les propriétaires et les exploitants concernés.

M. Fleury étant propriétaire de terres agricoles dans la zone d'implantation envisagée, il ne prend pas part au débat et au vote.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la société Wind Vision à lancer les études de faisabilité d'un parc éolien.

## 3/ Avenant à la convention d'instruction du droit des sols avec l'ATD:

L'Agence technique départementale (ATD) assure pour le compte de la commune depuis juillet 2015 l'instruction des autorisations d'urbanisme. M. Leblond expose le projet d'avenant à la convention d'instruction du droit des sols. L'ATD propose désormais une prestation optionnelle de pré-instruction des dossiers (prestation facturée au taux horaire de 25 €).

La rémunération de l'ATD est calculée en fonction de la population DGF (50%) et au prorata du nombre d'actes instruits (50%). Chaque année le coût par acte est fixé par l'ATD.

Le Conseil décide d'approuver l'avenant à la convention passée avec l'ATD.

## 4/ Recrutement d'un contrat d'avenir :

La mission locale de Lucé a été contactée pour recruter en contrat d'avenir un jeune de moins de 25 ans au sein des services techniques.

Le taux d'aide pour ce type de contrat est de 75 % du SMIC. La durée maximale du contrat est de 3 ans.

Le Conseil municipal décide d'approuver la création d'un poste d'un agent non titulaire à temps complet en contrat d'avenir pour une durée d'un an. Le contrat pourra être renouvelé.

## 5/ Modification des statuts du Syndicat mixte de la Voise :

Le Syndicat mixte de la Voise a approuvé la modification de ses statuts suite à la création de la commune nouvelle d'Auneau Bleury St Symphorien.

L'article 1 relatif aux membres du syndicat est modifié : la communauté de communes du Val de Voise adhère pour la commune d'Auneau Bleury-St-Symphorien.

L'article 6 sur le nombre de délégués est modifié : le nombre total de délégués titulaires passe de 18 à 17. Le nombre de délégués représentant la communauté de communes du Val de Voise reste inchangé (5 sièges).

La modification des statuts est soumise à l'approbation des conseils municipaux.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts du Syndicat mixte de la Voise.

## 6/ Tirage au sort pour le jury d'assises :

Monsieur Leblond procède au tirage au sort de 3 électeurs sur la liste électorale en vue de la constitution du jury d'assises. Les personnes ayant moins de 23 ans le 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont exclues du tirage au sort.

Les personnes de plus de 70 ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département peuvent à leur demande être dispensées des fonctions de juré.

Les personnes ayant rempli les fonctions de juré depuis moins de 5 ans seront exclues de la liste des jurés.

La Mairie informera les 3 électeurs tirés au sort. Leurs coordonnées seront transmises au Tribunal d'instance de Chartres.

## 7/ Questions diverses :

La convention d'entretien des poteaux d'incendie passée avec Veolia Eau doit être renouvelée (coût 1 400 € HT/an). Le Conseil municipal donne son accord.

Le CAUE a établi un rapport avec des préconisations sur l'aménagement de la mare du Luet. Le bateau du syndicat de la Voise est venu pour faucarder les algues. Des devis ont été demandés à l'entreprise Genet et à l'entreprise Ferré pour retirer les algues de la mare et procéder au curage.

Le prochain recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. Il sera nécessaire de recruter 3 agents recenseurs pour cette opération.

L'abbé Le Douy doit quitter Béville au mois de septembre pour s'installer à Chartres.

Monsieur Leblond expose le courrier transmis par le Président du Conseil départemental concernant la réflexion engagée sur l'évolution et le devenir du réseau routier de desserte très locale. Ces routes seront entretenues au strict minimum (1 débroussaillage annuel, intervention d'entretien d'urgence). Le Département propose aux communes d'intégrer certaines portions dans le réseau communal ou de les limiter au trafic riverain ou agricole.

Cette question sera examinée lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

M. Ségard informe le conseil que le SICTOM va lancer de nouvelles actions de réduction des déchets avec le soutien financier de l'ADEME. Le taux de refus pour le tri sélectif est de 9 %. Il est rappelé que le brulage des déchets verts est interdit.

M. LEBLOND

M. SEGARD

M. DE ROUGE

MME VERITE

MME LAMARQUE

M. BEZAUD

M. FLEURY

M GEHAN

MME PATUEL

M. LORENC

M. MAÏA

MME OURY

MME LECLERC